



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250708

Domaine : 4.1

Date de convocation : 5 décembre 2025

Date de l'affichage : 5 décembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 12 décembre 2025

Objet : 08a – Modification du tableau des emplois et du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORÉ, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h45), Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Jocelyne LIMOZIN
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Emilie DA SILVA
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h45)

Monsieur Akim BOUKDOUR a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h45), 29 (à partir de 20h45)
- Votants : 33

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au Maire chargée des Affaires générales, du personnel communal, de l'action sociale et de la santé,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, action sociale et santé,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20251211-20250708A-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de créer les emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- ✓ 2 postes **d'agents de propreté des espaces publics** – Catégorie C de la filière technique

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- ✓ La catégorie du poste de **Responsable du département espaces verts** – Catégorie B et C de la filière technique
- ✓ Les missions du poste de **Secrétaire et référent (e) comptable** – Catégorie C de la filière administrative, technique et animation

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de supprimer les emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- ✓ 1 poste d'assistante administrative au sein du département Administration générale
- ✓ 1 poste de responsable d'équipement Péri scolaire
- ✓ 2 postes d'animateurs
- ✓ 1 poste de responsable de satellite de restauration et Chargé de l'entretien des Espaces Verts de l'accueil de loisir Jeannette Largeau
- ✓ 1 poste de chargé(e) d'accueil
- ✓ 1 poste de jardinier des espaces horticoles et naturels et Gardien d'équipements scolaires
- ✓ 1 poste d'agent technique d'équipement sportif
- ✓ 1 poste d'agent d'entretien
- ✓ 1 poste gestionnaire comptable - secteur comptabilité

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de supprimer les grades suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- ✓ 1 grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 2 grades d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 1 grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 2 grades d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 1 grade d'ingénieur principal
- ✓ 1 grade d'agent de maîtrise
- ✓ 3 grades d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 3 grades d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 3 postes Contrats PEC

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer les emplois suivants inscrits au tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- A. 2 postes **d'agent de propreté des espaces publics** à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Nettoyer les voies et espaces publics
2. Surveiller la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers
3. Entretenir les équipements et matériels
4. Procéder à des activités de manutention
5. Conduite de véhicules

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20251211-20250708A-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des catégories C de la filière technique.

DECIDE de modifier les emplois suivants inscrits au tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

B. La catégorie du poste de **Responsable du département espaces verts** est modifiée comme suit :

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégories B et C de la filière technique.

C. Les missions du poste de **secrétaire et référent(e) finances** sont modifiées comme suit :

1. Accueil et information du public, des Associations de la ville et des usagers
2. Réaliser les travaux de bureautique
3. Mettre à jour les dossiers et planning de nos équipements et gestion des badges de la Maison des Associations
4. Gestion d'une régie d'avance « dépenses » et ponctuellement régie « recettes »
5. Autres missions nécessaires à la réalisation du service public : organisation et participation aux manifestations sportives « ponctuelles »
6. Travail en équipe et coopération interservices

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégories C de la filière administrative, technique et animation.

DECIDE de supprimer les emplois suivants inscrits au tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- ✓ 1 poste d'assistante administrative au sein du département Administration générale
- ✓ 1 poste de responsable d'équipement Périscolaire
- ✓ 2 postes d'animateurs
- ✓ 1 poste de responsable de satellite de restauration et Chargé de l'entretien des Espaces Verts de l'accueil de loisir Jeannette Largeau
- ✓ 1 poste de chargé(e) d'accueil
- ✓ 1 poste de jardinier des espaces horticoles et naturels et Gardien d'équipements scolaires
- ✓ 1 poste d'agent technique d'équipement sportif
- ✓ 1 poste d'agent d'entretien
- ✓ 1 poste gestionnaire comptable - secteur comptabilité

DECIDE de supprimer les grades suivants inscrits au tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- ✓ 1 grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 2 grades d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 1 grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 2 grades d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 1 grade d'ingénieur principal
- ✓ 1 grade d'agent de maîtrise
- ✓ 3 grades d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 3 grades d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 3 postes Contrats PEC

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20251211-20250708A-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ville d'Eragny sur Oise-délibération Conseil Municipal du 11 décembre 2025

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20251211-20250708A-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025